



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

### PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 16 avril 2014 à Kaisersberg

Sous la présidence de Monsieur Roger BLEU, la séance est ouverte à 17h30.

#### **Présents :**

M. Roger BLEU, Président sortant

M. Patrick REINSTETTEL, représentant de la commune d'Ammerschwihr  
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr  
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland  
Mme Martine THOMANN, représentante de la commune de Fréland  
Mme Nicole TISSERAND, représentante de la commune de Katzenthal  
M. Jean-Jacques GRANDJEAN, représentant de la commune de Katzenthal  
M. Henri STOLL, représentant de la commune de Kaisersberg  
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaisersberg  
M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaisersberg  
M. Benoît KUSTER, représentant de la commune de Kaisersberg  
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de Kientzheim  
Mme Martine SCHWARTZ, représentant de la commune de Kientzheim  
M. Bernard RUFFIO, représentant de la commune de Labaroche  
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche  
M. Jean-Marie MULLER, représentant de la commune de Lapoutroie  
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie  
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme  
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme  
M. Guy JACQUEY, représentant de la commune d'Orbey  
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey  
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey  
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey  
M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Sigolsheim  
Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Sigolsheim

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

#### **Invités présents :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK  
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK  
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK

Mme Lucie CAPELLE, Conseillère « Energie » de la CCVK  
Mme Marie RAJOELISON, Chargée de mission biodéchets  
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK

**Invités excusés :**

Mme Françoise BOOG, Sénatrice  
M. Jean-Louis CHRIST, Député  
M. Vincent BOUVIER, Préfet du Haut-Rhin  
M. Julien LE GOFF, Sous-préfet du Haut-Rhin  
Mme Agnès REINSTETTEL, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture  
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg  
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey  
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg  
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK  
M. Thomas MARION, Responsable « assainissement » de la CCVK

**Secrétaire de séance :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

*Signature du Secrétaire de séance*

**Publicité :**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 8 avril 2014
- Publication par voie de presse locale

**Ordre du jour :****1. Installation du Conseil Communautaire**

- 1.1 **N°034/2014-AG** : Élection du Président
- 1.2 **N°035/2014-AG** : Fixation du nombre de Vice-présidents
- 1.3 **N°036/2014-AG** : Élection des Vice-présidents

**2. N°037/2014-PR** : Fixation des indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents**3. N°038/2014-AG** : Composition du Bureau**4. N°039/2014-AG** : Election des membres du Bureau (**hors Président/Vice-présidents**)**5. Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK**

- 5.1 **N°040/2014-AG** : Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)
- 5.2 **N°041/2014-AG** : Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)
- 5.3 **N°042/2014-AG** : Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)
- 5.4 **N°043/2014-AG** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB)
- 5.5 **N°044/2014-AG** : Syndicat Mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)
- 5.6 **N°045/2014-AG** : Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR) – **Point reporté**
- 5.7 **N°046/2014-AG** : Syndicat Mixte Recyclage Agricole (SMRA)

**6. Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK**

- 6.1 **N°047/2014-AG** : Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg (OTI)
- 6.2 **N°048/2014-AG** : Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg
- 6.3 **N°049/2014-AG** : Association « Produits Fermiers Pour Tous »
- 6.4 **N°050/2014-AG** : Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller
- 6.5 **N°051/2014-AG** : Association des Maires du Haut-Rhin
- 6.6 **N°052/2014-AG** : Initiative Colmar Centre Alsace
- 6.7 **N°053/2014-AG** : Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss
- 6.8 **N°054/2014-AG** : Conseils d'Administration des Collèges de Kaysersberg et d'Orbey

**7. N°055/2014-AG** : Élection des membres de la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)****8. Désignation des membres des Commissions de Délégation de Service Public (DSP)**

- 8.1 **N°056/2014-AG** : DSP Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis
- 8.2 **N°057/2014-AG** : DSP Petite Enfance/Jeunesse
- 8.3 **N°058/2014-AG** : DSP Plate-forme filière Bois Energie

**9. N°059/2014-AG** : Désignation des représentants de la CCVK à siéger à la **Commission Intercommunale des Impôts Directs****10. N°060/2014-AG** : Délégations au Président**11. Informations et divers**

- 11.1 Transfert automatique du pouvoir de police spéciale en matières d'assainissement et de gestion des ordures ménagères**
- 11.2 Trombinoscope – Prise de vue des nouveaux Délégués**

*Monsieur Roger BLEU, Président sortant, salue les nouveaux Conseillers et les félicite pour leur élection qui, pour la première fois, relève d'une désignation directe de l'électorat. Puis leur souhaite la bienvenue au sein de l'organe délibérant de la CCVK.*

*M. BLEU tient à remercier vivement les membres du mandat précédent, qu'il cite un à un, pour tout le travail effectué et leur investissement. Il remercie également l'équipe administrative et technique pour leur compétence et les tâches accomplies.*

*Il ajoute que lorsque l'on est élu, il faut être passionné et imaginatif.*

*Il souhaite également souligner l'importance d'une solidarité de tous les membres, nécessaire à une gestion intercommunale et de toujours avoir pour objectif l'intérêt général. Il précise que cet objectif a toujours prévalu dans toutes les décisions prises à la CCVK.*

*Il espère sincèrement que cette ligne de conduite sera conservée pour ce prochain mandat et ceux à venir.*

*Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.*

### **1. Installation du Conseil Communautaire**

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant, dénommé « Conseil Communautaire » composé d'élus des 10 communes membres.

Suite à la réforme des collectivités territoriales (Loi 2010-1563 du 16/12/2010), le Conseil a décidé de maintenir la répartition suivante : 2 représentants pour toutes les communes, excepté pour Orbey et Kaysersberg qui en disposent de 4. Cette répartition a été validée par arrêté préfectoral n°2013266-0025 en date du 23/09/2013.

Un Conseiller Communautaire remplaçant a été élu dans chaque Commune. Il pourra siéger uniquement en cas de démission ou de décès d'un représentant titulaire de même sexe (excepté pour les communes de moins de 1 000 habitants).

M. BLEU constate que les conditions de quorum sont remplies puis effectue l'appel nominal des membres du Conseil afin de les installer dans leurs fonctions au sein du Conseil Communautaire.

Sont installés en qualité de membres du Conseil Communautaire :

	GENRE	PRENOM	NOM		GENRE	PRENOM	NOM
<b>AMMERSCHWIHR</b>	Monsieur	Patrick	REINSTETTEL	<b>LE BONHOMME</b>	Monsieur	Jean-François	BOTTINELLI
	Madame	Lucie	PONGRATZ-GLEIZES		Monsieur	Jean-Luc	ANCEL
<b>FRELAND</b>	Monsieur	Jean-Louis	BARLIER	<b>LABAROCHE</b>	Monsieur	Bernard	RUFFIO
	Madame	Martine	THOMANN		Madame	Catherine	OLRY
<b>KATZENTHAL</b>	Madame	Nicole	TISSERAND	<b>LAPOUTROIE</b>	Monsieur	Jean-Marie	MULLER
	Monsieur	Jean-Jacques	GRANDJEAN		Madame	Aurore	PETITDEMANGE
<b>KAYSERSBERG</b>	Monsieur	Henri	STOLL	<b>ORBAY</b>	Monsieur	Guy	JACQUEY
	Madame	Françoise	GRASS		Madame	Rose-Blanche	DUPONT
	Monsieur	Alain	THURLINGS		Monsieur	Rémi	MAIRE
	Monsieur	Benoit	KUSTER		Madame	Chantal	OLRY
<b>KIENTZHEIM</b>	Monsieur	Joseph	FRITSCH	<b>SIGOLSHEIM</b>	Monsieur	Thierry	SPEITEL-GOTZ
	Madame	Martine	SCHWARTZ		Madame	Agnès	CASTELLI

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L. 2122-8 du même Code, relatifs à la désignation du Maire et de ses Adjoints, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

M. BLEU cède alors la parole à Mme Rose-Blanche DUPONT qui, en sa qualité de doyenne de l'assemblée, prend la présidence de la séance afin de procéder à l'élection du Président.

Mmes Aurore PETITDEMANGE, Conseillère Communautaire et Christine SCHRAMM, DGS de la CCVK sont désignées pour effectuer le dépouillement des votes.

Mme DUPONT effectue un rappel de la procédure d'élection et poursuit avec l'élection du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

### 1.1 N°034/2014-AG : Élection du Président

Le Président est élu par l'organe délibérant, selon les règles applicables à l'élection du maire, au scrutin secret à trois tours (article L. 5211-2 et L. 2122-7).

Les attributions du Président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté de Communes (art. L. 5211-9 du CGCT).

Il est le chef des services de l'EPCI et représente celui-ci en justice.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents.

Mme DUPONT indique que M. Jean-Marie MULLER se porte candidat au poste de Président. Elle demande si d'autres personnes souhaitent porter leur candidature. Aucun autre Conseiller ne se manifeste.

M. MULLER, quant à lui, confirme sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 24
- Bulletins blancs (à déduire) : 2
- Bulletins nuls (à déduire) : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 22 (*majorité absolue* : 12)

**Majorité absolue à M. Jean-Marie MULLER avec 22 voix.**

M. Jean-Marie MULLER ayant obtenu la majorité absolue, Mme DUPONT le proclame Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Après l'avoir félicité, elle laisse la parole au Président pour la suite de la séance.

Sous la présidence de M. MULLER, élu Président de la CCVK, le Conseil Communautaire est invité à procéder à la fixation du nombre de Vice-présidents et à leur élection.

### 1.2 N°035/2014-AG : Fixation du nombre de Vice-présidents

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant (soit dans le cas de la CCVK : 5).

Toutefois, l'organe délibérant peut fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéas de l'article L5211-12, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif (soit dans le cas de la CCVK : 7).

Le Président propose de maintenir 6 postes de Vice-présidence.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir le nombre de Vice-présidents à 6.**

### 1.3 N°036/2014-AG : Élection des Vice-présidents

#### ○ Election du 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'Environnement, des Déchets, de l'Aménagement & de l'Agriculture

Le Président propose la candidature de M. Henri STOLL et demande s'il y a d'autres candidats ?

Autres candidats annoncés : aucun.

M. STOLL confirme sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 24
- Bulletins blancs (à déduire) : 3
- Bulletins nuls (à déduire) : 1
- Nombre de suffrage exprimés : 20 (majorité absolue : 11)

**Majorité absolue à M. Henri STOLL avec 20 voix.**

**Au vu des résultats, le Président proclame M. Henri STOLL, 1<sup>er</sup> Vice-président.**

#### ○ Election du 2<sup>nd</sup> Vice-président en charge des Travaux & de l'Assainissement

Le Président propose la candidature de M. Guy JACQUEY et demande s'il y a d'autres candidats ?

Autres candidats annoncés : aucun.

M. Guy JACQUEY confirme sa candidature.

Il est procédé au vote.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 24
- Bulletins blancs (à déduire) : 4
- Bulletins nuls (à déduire) : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 20 (majorité absolue : 11)

**Majorité absolue à M. Guy JACQUEY avec 20 voix.**

**Au vu des résultats, le Président proclame M. JACQUEY, 2<sup>nd</sup> Vice-président.**

#### ○ Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'Animation, de la Solidarité et des Déplacements

Le Président propose la candidature de Mme Martine THOMANN et demande s'il y a d'autres candidats ?

Autres candidats annoncés : aucun.  
Mme Martine THOMANN confirme sa candidature.

Il est procédé au vote.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 24
- Bulletins blancs (à déduire) : 4
- Bulletins nuls (à déduire) : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 20 (majorité absolue : 11)

**Majorité absolue à Mme Martine THOMANN avec 20 voix.**

Au vu des résultats, le Président **proclame Mme Martine THOMANN, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente.**

- **Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances**

Le Président propose la candidature de M. Thierry SPEITEL-GOTZ et demande s'il y a d'autres candidats ?

M. Benoît KUSTER se porte candidat.

M. Thierry SPEITEL-GOTZ confirme sa candidature.

Il est procédé au vote.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 24
- Bulletins blancs (à déduire) : 3
- Bulletins nuls (à déduire) : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 21 (majorité absolue : 11)

**Majorité absolue à M. Benoît KUSTER avec 11 voix.**

M. Thierry SPEITEL obtient 10 voix.

Au vu des résultats, le Président **proclame M. Benoît KUSTER, 4<sup>ème</sup> Vice-président.**

- **Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'Economie et du Tourisme**

Le Président propose la candidature de M. Bernard RUFFIO et demande s'il y a d'autres candidats ?

M. Thierry SPEITEL-GOTZ se porte candidat.

M. Bernard RUFFIO confirme sa candidature.

Il est procédé au vote.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 24
- Bulletins blancs (à déduire) : 2
- Bulletins nuls (à déduire) : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 22 (majorité absolue : 12)

**Majorité absolue à M. Bernard RUFFIO avec 13 voix.**

M. Thierry SPEITEL obtient 9 voix.

Au vu des résultats, le Président **proclame M. Bernard RUFFIO, 5<sup>ème</sup> Vice-président.**



- **Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Bâtiments, de la Rénovation énergétique et du Centre nautique**

Le Président propose la candidature de M. Patrick REINSTETTEL et demande s'il y a d'autres candidats ?

Autres candidats annoncés : aucun.

M. Patrick REINSTETTEL confirme sa candidature.

Il est procédé au vote.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 24
- Bulletins blancs (à déduire) : 10
- Bulletins nuls (à déduire) : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 14 (majorité absolue : 8)

**Majorité absolue à M. Patrick REINSTETTEL avec 14 voix.**

**Au vu des résultats, le Président proclame M. Patrick REINSTETTEL, 6<sup>ème</sup> Vice-président.**

*M. Thierry SPEITEL quitte la salle.*

## **2. N°037/2014-AG : Fixation des indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents**

Le Président ainsi que les Vice-présidents ayant reçu délégations de fonctions ont droit à des indemnités, dont le montant est fixé par l'organe délibérant et dont le barème est fixé en fonction de la taille de l'intercommunalité. Ce barème correspond à la tranche 10 000 à 19 999 habitants. Cependant, le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (déterminée par Décret en Conseil d'Etat).

Il est proposé que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents soit égal à l'addition de l'indemnité (*maximale*) du Président (soit 48.75% de l'indice brut 1015) et du produit de 20.63% de l'indice brut 1015 par 5 Vice-présidents. Et que le versement de la première indemnité se fasse de manière rétroactive au 17/04/2014.

Etant donné que le Conseil a décidé de maintenir à 6 le nombre de Vice-présidents, le taux réservé à chacun est ramené à 17.19%.

*Mme Nicole TISSERAND quitte la salle.*

### **Le Conseil Communautaire décide :**

- que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Président et de ses Vice-présidents est égal à l'addition de l'indemnité maximale attribuée au Président (soit 48.75% de l'indice brut de 1015) et de l'indemnité maximale émanant du produit de 20.63% de l'indice brut 1015 par 5 Vice-président ;
- **d'autoriser** l'octroi d'une indemnité de fonction brute mensuelle au taux maximal, comme suit :
  - \* 48.75% de l'indice brut de 1015 pour le Président,
  - \* 17.19% de l'indice brut 1015 pour chacun des 6 Vice-présidents ;
- **de verser** la première indemnité de manière rétroactive à la date du 17/04/2014.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

### 3. N°038/2014-AG : Composition du Bureau

Le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membre(s) de l'organe délibérant.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer à 5 le nombre d'autres membres du Bureau ;**

### 4. N°039/2014-AG : Election des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)

5 candidats annoncés :

- M. Jean-Louis BARLIER, Maire de la Commune de Fréland
- Mme Nicole TISSERAND, Maire de la Commune de Katzenthal
- M. Joseph FRITSCH, Maire de la Commune de Kientzheim
- M. Jean-François BOTTINELLI, Maire de la Commune du Bonhomme
- M. Thierry SPEITEL-GOTZ, Maire de la Commune de Sigolsheim

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **d'élire** les autres membres suivants (Maires n'ayant pas de statut de Vice-président) à siéger au Bureau :

- \* M. Jean-Louis BARLIER, Maire de la Commune de Fréland
- \* Mme Nicole TISSERAND, Maire de la Commune de Katzenthal
- \* M. Joseph FRITSCH, Maire de la Commune de Kientzheim
- \* M. Jean-François BOTTINELLI, Maire de la Commune du Bonhomme
- \* M. Thierry SPEITEL-GOTZ, Maire de la Commune de Sigolsheim

- **d'acter** la composition du Bureau comme suit :

- M. Jean-Marie MULLER, Président et Maire de la Commune de Lapoutroie
- M. Henri STOLL, 1<sup>er</sup> Vice-président et Maire de la Commune de Kaysersberg
- M. Guy JACQUEY, Vice-président et Maire de la Commune d'Orbey
- Mme Martine THOMANN, Vice-président et 1<sup>ère</sup> Adjointe à la Commune de Fréland
- M. Benoît KUSTER, Vice-président et Conseiller municipal à la Commune de Kaysersberg
- M. Bernard RUFFIO, Vice-président et Maire de la Commune de Labaroche
- M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et Maire de la Commune d'Ammerschwihir
- M. Jean-Louis BARLIER, Maire de la Commune de Fréland
- Mme Nicole TISSERAND, Maire de la Commune de Katzenthal
- M. Joseph FRITSCH, Maire de la Commune de Kientzheim
- M. Jean-François BOTTINELLI, Maire de la Commune du Bonhomme
- M. Thierry SPEITEL-GOTZ, Maire de la Commune de Sigolsheim

*Mme Nicole TISSERAND réintègre la séance.*

### 5. Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK

Les fiches des principaux organismes ont été transmises aux Conseillers Communautaires le 5 avril courant et étaient consultables sur le site Intranet de la Communauté de Communes au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

*M. Thierry SPEITEL réintègre la séance.*

### 5.1 N°040/2014-AG : Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)

Objet de la structure :

Traitement de toutes les questions relatives à l'amélioration des conditions de collecte et de traitement des déchets (observation des flux de déchets, opportunité de mise en commun de moyens, mise en place de nouvelles filières, pérennisation des filières existantes, études).

Il est proposé d'élire 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à siéger au Comité Syndical de l'ADMD.

**Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité des membres présents, M. Henri STOLL, en tant que membre titulaire et M. Guy JACQUEY en tant que membre suppléant pour représenter la CCVK au Comité Syndical de l'ADMD.**

### 5.2 N°041/2014-AG : Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

Objet de la structure :

Le traitement par incinération, ou tout autre moyen, des ordures ménagères des collectivités membres et des déchets industriels assimilés à des entreprises situées prioritairement sur son territoire. Il a également la charge du suivi et de la maintenance de l'ancienne décharge du Ligibell.

Il est proposé d'élire 2 représentants à siéger au Comité Syndical du SITDCE.

**Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité des membres présents, MM. Henri STOLL et Jean-Jacques GRANDJEAN pour représenter la CCVK au Comité Syndical du SITDCE.**

### 5.3 N°042/2014-AG : Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)

Objet de la structure :

Traitement des eaux usées sur la station d'épuration de Colmar. Sont concernés pour la CCVK Ammerschwihr, Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim (service AKKS), ainsi que Katzenthal par l'intermédiaire du syndicat mixte d'assainissement du vignoble.

Il est proposé d'élire 3 représentants à siéger au Comité Syndical du SITEUCE.

**Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité des membres présents, MM. Guy JACQUEY, Jean-Jacques GRANDJEAN et Joseph FRITISCH pour représenter la CCVK au Comité Syndical du SITEUCE.**

### 5.4 N°043/2014-AG : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB)

Objet de la structure :

Assurer la mise en valeur du site d'intérêt départemental du Lac Blanc en hiver comme en été, notamment par le développement du ski alpin (aménagement et gestion des remontées mécaniques). Il a également pour objet d'assurer la création, la mise en valeur et la gestion du ski de fond, des loisirs de neige, de montagne et de pleine nature.

Il est proposé d'élire 4 représentants à siéger au Comité Syndical du SMALB.

**Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité des membres présents, MM. Jean-François BOTTINELLI et Jean-Marie MULLER ainsi que Mmes Françoise GRASS et Agnès CASTELLI pour représenter la CCVK au Comité Syndical du SMALB.**

5.5 **N°044/2014-AG** : Syndicat Mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)

Objet de la structure :

Administration, animation, aménagement et gestion du Parc naturel régional.

Mise en œuvre de la Charte et dans le cadre fixé par celle-ci, assurer sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

Il est proposé d'élire 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à siéger au Comité Syndical du PNRBV.

**Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité des membres présents, M. Benoît KUSTER, en tant que membre titulaire et Mme Nicole TISSERAND en tant que membre suppléant, pour représenter la CCVK au Comité Syndical du PNRBV.**

5.6 **N°045/2014-AG** : Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR) – **Point reporté**

Objet de la structure :

Elaboration, approbation, suivi, mise en œuvre, évaluation, révision et modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne Vignoble & Ried.

La CCVK privilégiera la désignation du Maire et de son Adjoint en charge de la Commission Urbanisme.

Il était proposé au Conseil Communautaire d'élire 20 (2 par commune) représentants à siéger au Comité Syndical du SCOT. La liste n'était pas encore complète le jour de la séance, un délai supplémentaire a donc été sollicité.

Il est rappelé que l'élection des membres du SMMVR doit intervenir avant le 30 mai prochain.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de reporter ce point à la prochaine séance de Conseil Communautaire.**

5.7 **N°046/2014-AG** : Syndicat Mixte Recyclage Agricole (SMRA)

Objet de la structure :

Traitement de toutes les questions relatives à la valorisation agricole des produits résiduels organiques. La communauté de Communes adhère au syndicat en particulier pour la valorisation agricole des boues de la STEP de Lapoutroie.

**Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité des membres présents, M. Guy JACQUEY à représenter la CCVK au Comité Syndical du SMRA.**

## 6. Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK

6.1 **N°047/2014-AG** : Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg (OTI)

Objet de la structure :

- Promotion du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) par tous moyens y compris la communication et l'animation
- Déploiement d'actions en vue de l'accueil et de l'information touristiques
- Coordination des acteurs touristiques
- Participation à la définition du schéma de développement touristique local et la mise en œuvre d'actions de développement touristique

Il est proposé de désigner 1 représentant à siéger au Conseil d'administration de l'OTI.

Trois personnes se portent candidats : M. Alain THURLINGS, Mme Nicole TISSERAND et M. Rémi MAIRE.

Compte tenu des candidatures multiples, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 24

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 23

- M. THURLINGS : 8 voix ;
- Mme TISSERAND : 3 voix ;
- **M. MAIRE : 12 voix ;**

Compte tenu du nombre majoritaire de voix, **le Conseil Communautaire désigne M. Rémi MAIRE** pour représenter la CCVK au Conseil d'Administration de l'OTI.

#### 6.2 N°048/2014-AG : Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg

Objet de la structure :

Formation musicale des habitants de la vallée de Kaysersberg et promotion de la musique.

Il est proposé de désigner 1 représentant à siéger au Conseil d'Administration de l'EMVK.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, Mme Nicole TISSERAND** pour représenter la CCVK au Conseil d'Administration de l'EMVK.

#### 6.3 N°049/2014-AG : Association « Produits Fermiers Pour Tous »

Objet de la structure :

Promouvoir les produits fermiers du territoire de la CCVK auprès des particuliers et des acteurs de la restauration collective, notamment à travers le site « manger-fermier.fr ».

Il est proposé de désigner 1 représentant à siéger au Conseil d'Administration de l'association.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, Mme Chantal OLRVY** pour représenter la CCVK au Conseil d'Administration de l'association.

#### 6.4 N°050/2014-AG : Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du Haut-Rhin Nord Colmar – Guebwiller

Objet de la structure :

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes et l'impulsion, dans sa zone de compétence, d'un large partenariat de tous les acteurs qui concourent à cette fin.

Dans ce but, la Mission Locale offre aux jeunes non scolarisés et sans emploi de 16 à 25 ans révolus : accueil, information, orientation et accompagnement personnalisés.

Il est proposé de désigner 1 représentant à siéger au Bureau de l'association.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, Mme Françoise GRASS pour représenter la CCVK au Bureau de l'association.**

#### 6.5 N°051/2014-AG : Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR)

Objet : l'Association a :

↳ une mission d'information : bulletin mensuel, notes régulièrement rédigées sur des thèmes précis et d'actualité, réunions d'information régulières...

↳ une mission de formation : bénéficie de l'agrément pour assurer la formation des élus locaux organisée en fonction de la demande et des besoins immédiats

↳ un service personnalisé : répond aux demandes des communes sur tous les points de gestion communale et intercommunale, de conseil juridique ou de recherche de documents spécifiques

↳ une activité de partenariat : travaille en liaison étroite avec les services extérieurs intervenant dans la vie communale : Préfecture- Département- Région- Chambres consulaires- Associations....

Le Président est très souvent appelé à donner son avis sur des points en discussion concernant la vie communale ou intercommunale. Et il intervient également auprès des parlementaires pour relayer les demandes et les préoccupations des communes au niveau national

↳ une plateforme OMNIKLES : permet la consultation et la publication des marchés publics

Il est proposé de désigner 1 représentant à siéger au Comité Directeur de l'Association.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, M. Patrick REINSTETTEL pour représenter la CCVK au Comité Directeur de l'association.**

#### 6.6 N°052/2014-AG : Initiative Colmar Centre Alsace

Objet de la structure associative :

Initiative Colmar Centre-Alsace est une Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) affiliée à Initiative France. Sa mission est d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties et en les accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années de leur projet.

Il est proposé de désigner 1 représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'Association.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, M. Bernard RUFFIO pour représenter la CCVK à l'Assemblée Générale de l'association.**

#### 6.7 N°053/2014-AG : Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss

Objet :

Il se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

Il est proposé de désigner 2 représentants à siéger au Comité de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, Mme Martine SCHWARTZ et M. Alain THURLINGS pour représenter la CCVK au Comité de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss.**

6.8 **N°054/2014-AG** : Conseils d'Administration des Collèges de Kaysersberg et d'Orbey

Suite à l'installation du nouveau Conseil, il sera proposé de désigner **2 élus** qui siégeront, pour l'un, au Conseil d'Administration du collège de Kaysersberg et pour l'autre, au Conseil d'Administration du collège d'Orbey.

Il est proposé de désigner 2 représentants à siéger aux Conseils d'Administration des 2 collèges.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents :**  
 - Mme Françoise GRASS pour représenter la CCVK au Conseil d'administration du collège de Kaysersberg ;  
 - Mme Chantal OLRV pour représenter la CCVK au Conseil d'administration du collège d'Orbey ;

## **7. N°055/2014-AG : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Il est proposé de procéder au renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres suite à l'installation du nouveau Conseil de Communauté en date du 16 avril 2014 et en application de l'article 22 du code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres est un organe collégial composé d'élus ayant voix délibérative et éventuellement de représentants de l'État ayant voix consultative. Elle seule est habilitée à ouvrir l'enveloppe contenant l'offre, à examiner les offres et à choisir l'attributaire des marchés.

Elle statue sur tous les appels d'offres lancés par l'EPCI.

La commission est également compétente pour attribuer les marchés négociés et pour choisir la procédure à suivre après un appel d'offres infructueux.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres doit être composée au maximum du Président de la Communauté de Communes et de cinq élus titulaires et cinq suppléants.

En cas d'empêchement d'un membre titulaire de la Commission, le remplacement se fait par le premier suppléant arrivant directement après le dernier titulaire de ladite liste.

L'appel à candidatures est lancé. Les personnes suivantes se portent candidates, dans l'ordre indiqué :

- Membres titulaires :
  1. M. Guy JACQUEY
  2. M. Patrick REINSTETTEL
  3. Mme Françoise GRASS
  4. M. Jean-Jacques GRANDJEAN
  5. M. Jean-François BOTTINELLI
  
- Membres suppléants :

6. M. Bernard RUFFIO
7. M. Benoît KUSTER
8. M. Jean-Luc ANCEL
9. Mme Martine THOMANN
10. Mme Agnès CASTELLI

**Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité des membres présents, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants à siéger à la Commission d'Appel d'Offres tels que nommés ci-dessus.**

## **8. Désignation des membres des Commissions de Délégation de Service Public (DSP)**

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est proposé de procéder au renouvellement de ces commissions, chargées du suivi des services et équipements communautaires en gestion déléguée.

### **8.1 N°056/2014-AG : DSP Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis**

La mise en place de la commission de suivi de la DSP "Golf" a été autorisée par délibération en date du 30/03/2007.

Cette commission doit être composée :

- **du Président de la CCVK**
- **de 2 élus de la CCVK**
- du Maire de la commune d'Ammerschwih
- du directeur de la CCVK
- de l'agent de développement de la CCVK en charge de la politique touristique
- du gérant de la structure délégataire
- du directeur du Golf Public d'Ammerschwih – Trois Epis
- du responsable technique du Golf Public d'Ammerschwih – Trois Epis
- du Président de l'Association sportive

Le comité de suivi aura pour mission d'évaluer le bon fonctionnement du service conformément aux attentes de la convention de DSP.

Il pourra convenir d'améliorations possibles à mettre en œuvre pour adapter le service aux besoins des usagers ou en accroître la qualité.

Le comité de suivi se réunira au moins une fois par an au mois de mai.

Les membres de ce comité se rendront sur le site au moins une fois par an afin de se rendre compte visuellement et sur le terrain du service effectué et de l'état des équipements mis à disposition.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, M. Alain THURLINGS et Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis ».**

### **8.2 N°057/2014-AG : DSP Petite Enfance/Jeunesse**

La mise en place de la commission de suivi de la DSP "Petite Enfance/Jeunesse" a été autorisée par délibération en date du 31/03/2011.

Cette commission doit être composée

- **du Président de la CCVK**
- **de 2 élus de la CCVK**



- des Maires des communes de Kaysersberg, Sigolsheim, Lapoutroie et Orbey ou de leurs représentants
- du directeur de la CCVK
- de l'agent de développement de la CCVK en charge de la politique sociale
- du Président de la structure délégataire
- du directeur de la structure délégataire
- des responsables des 4 multi-accueils
- de la coordonnatrice du Relais Assistantes Maternelles
- de 4 représentants des parents au moins

Le comité de suivi aura pour mission d'évaluer le bon fonctionnement du service conformément aux attentes de la convention de DSP.

Il pourra convenir d'améliorations possibles à mettre en œuvre pour adapter le service aux besoins des usagers ou en accroître la qualité.

Le comité de suivi se réunira au moins deux fois par an aux mois de mars et de septembre.

Les membres de ce comité se rendront sur les sites exploités au moins une fois par an afin de se rendre compte visuellement du service effectué et de l'état des équipements mis à disposition.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, Mme Martine THOMANN et M. Rémi MAIRE à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Petite Enfance/Jeunesse ».**

### 8.3 N°058/2014-AG : DSP Plate-forme filière Bois Energie

La mise en place de la commission de suivi de la DSP "Plate-forme filière Bois Energie" a été autorisée par délibération en date du 03/06/2010.

Le comité de suivi doit être composé :

- **du Président de la CCVK**
- **de 2 élus de la CCVK**
- du Maire de la commune de Kaysersberg
- du directeur de la CCVK
- de l'agent de développement de la CCVK en charge du dossier
- du responsable de la structure délégataire
- du chef de service de l'ESAT

La mission de ce comité : évaluer le bon fonctionnement du service conformément aux attentes de la présente convention. Le comité de suivi pourra convenir d'améliorations possibles à mettre en œuvre pour adapter le service aux besoins des usagers ou en accroître la qualité.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, M. Guy JACQUEY et Mme Martine SCHWARTZ à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Plate-forme filière Bois Energie ».**

### 9. N°059/2014-AG : Désignation des représentants de la CCVK à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Objet :

Cette commission intercommunale intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux en lieu et place des CCID :

- elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (articles 1504 du code général des impôts) ;
- elle donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Nombre de représentants à désigner au total : 20 titulaires + 20 suppléants

Le Conseil Communautaire désignera 4 représentants potentiels à siéger à la CIID puis sollicitera les Communes membres afin qu'elles en fassent de même, selon la répartition suivante :

- 12 pour la commune de Kaysersberg
- 6 pour la commune d'Orbey
- 4 pour pour la commune de Lapoutroie
- 2 pour les communes d'Ammerschwyr, de Fréland, de Katzenthal, de Kientzheim, du Bonhomme, de Labaroche et de Sigolsheim.

Les conditions à remplir pour être autorisé à siéger :

- être de nationalité française,
- avoir plus de 25 ans,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Important :

- l'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI
- peuvent être proposées des personnes membres des commissions communales des impôts directs (CCID)
- la désignation des membres doit se faire dans les 2 mois qui suivent l'installation du Conseil Communautaire.

La proposition des commissaires doit faire l'objet d'une délibération de la CCVK mais également de chaque Conseil Municipal.

Une fois la liste des 40 commissaires potentiels constituée, elle sera soumise au Directeur des services fiscaux qui en sélectionnera 20 (10 titulaires et 10 suppléants).

La CCVK se chargera d'avertir les personnes sélectionnées et de les informer de leur statut.

La CCVK doit désigner 4 commissaires potentiels, représentants de la CCVK à siéger à la CIID.

**Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents, les personnes suivantes comme commissaires potentiels à siéger à la CIID :**

En qualité de titulaires :

- BIEHLER Raymond (Soultzbach Les Bains)
- FINANCES Denis (Hohrod)

En qualité de suppléants :

- ADOLPH Louis (Colmar)
- HENRY Jean-Marie (Ingersheim)

## 10. N°060/2014-AG : Délégations au Président

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf en matière :

- budgétaire (vote du budget, approbation du compte administratif, institution et fixation des taux, tarifs et redevances...);
- statutaire (modification des conditions de fonctionnement, durée de l'EPCI...)
- d'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- de délégation de gestion d'un service public ;
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

C'est pourquoi, afin de permettre une gestion plus souple de l'administration générale de la Communauté de Communes, il est proposé au Conseil, conformément aux articles L.2122-22 et 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'étendre les délégations du Président.

Le Président devra obligatoirement rendre compte des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de donner délégation au Président pour :**

- **Les ouvertures de crédit de trésorerie**

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois et d'un montant maximum de 2 millions d'euros (2 000 000 euros).

- **La gestion et négociations des emprunts**

Le Président pourra décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Le Président pourra procéder à la réalisation des emprunts inscrits au budget destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

Il pourra également procéder à la renégociation et au rachat des emprunts et des opérations de couvertures des risques de taux et de change dès lors que cela s'avère bénéfique dans la gestion des emprunts. Il est également proposé d'autoriser le Président à passer tous les actes nécessaires à ces opérations.

- **Les opérations de placement**

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment sur :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Président pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

- **Les marchés et avenants**

Le Président pourra procéder à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il a l'autorisation de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services, pour les marchés d'un montant inférieur ou égal à 1 000 euros HT.

- **La signature de conventions de stage**  
Le Président pourra signer les conventions de stages.
- **La signature des conventions de mise à disposition de locaux**  
Le Président pourra signer les conventions de mise à disposition de locaux appartenant à la Communauté de Communes en faveur de divers organismes (associations, EMVK ...) lorsque cette mise à disposition n'entraîne pas une participation supérieure à 1000 euros.
- **L'acceptation de dons ou de legs**  
Le Président pourra accepter les dons et les legs qui ne seront pas grevés ni de conditions, ni de charges.
- **Les créations, modifications et suppressions de régies d'avances et de recettes**  
Le Président pourra créer ou modifier des régies d'avances ou de recettes nécessaires au fonctionnement des différents services ou de procéder à la suppression des régies devenues inutiles.
- **Les actions en justice au nom de la CCVK**  
Le Président pourra intenter toute action en justice au nom de la Communauté de Communes ou la défendre dans toutes les actions intentées contre elle pour tous les contentieux et ce, devant toute juridiction de l'ordre administrative, judiciaire ou devant toute juridiction spécialisée.  
Le Président pourra fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- **Encaissement des indemnités de sinistres**  
Le Président pourra procéder à l'encaissement des indemnités de sinistres.
- **Validation et signature de baux d'habitation**  
Le Président aura délégation en matière de validation et signature des baux d'habitation.

## 11. Informations et divers

### 11.1 Transfert automatique du pouvoir de police spéciale en matières d'assainissement et de gestion des ordures ménagères

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, la Loi du 16 décembre 2010 prévoit un transfert automatique du pouvoir de police spéciale au Président de la CCVK, pour les domaines de l'« assainissement » et de la « gestion des ordures ménagères ». Néanmoins, chaque Maire a la possibilité de s'y opposer.

Compte tenu des multiples courriers de refus de transferts émanant des communes membres, le Président refuse ce transfert. Ce refus sera formalisé par courrier adressé à toutes les communes.

### 11.2 Trombinoscope – Prise de vue des nouveaux Délégués

Une prise de vue a été effectuée aux fins d'édition d'un trombinoscope présentant la nouvelle équipe.

### 11.3 Séminaire d'accueil des Conseillers Communautaires du 26/04/2014

*Il est rappelé qu'un séminaire d'accueil des Conseillers Communautaires se tiendra le samedi 26 avril prochain de 8h30 à 16h, au siège de la CCVK.*

*Le programme sera consacré à la présentation des membres du conseil, des services et équipements de la CCVK, du projet politique et organisationnel du Président et à la visite sur site des projets communautaires.*

*Les points mis à l'ordre du jour sont achevés. Le Président, fraîchement élu, souhaite faire un discours.*

*M. MULLER évoque toute la solennité et la gravité que représente ce moment pour lui.*

*Il évoque également ses prédécesseurs avec beaucoup d'admiration et précise qu'il accepte ce mandat avec humilité.*

*Il rend un hommage aux équipes précédentes, souligne que la dernière équipe a fait du très bon travail et a une pensée pour ceux qui ne sont plus autour de la table, quelle qu'en soit la raison.*

*Il continue avec un hommage appuyé à M. Roger BLEU, pour son implication, son sens de la mesure et son appui dans les dossiers, quand cela était nécessaire. Il indique également qu'il apprécie tout particulièrement sa vision d'avenir permanente et son optimisme, sans jamais avoir de discours passéiste. Enfin, il précise que s'il est là aujourd'hui, c'est grâce à M. BLEU.*

*Il souhaite que les tensions apparues lors des élections municipales s'apaisent, et que ce mandat soit celui de la transition, que le virage déjà amorcé puisse être poursuivi.*

*Il propose la construction d'un autre modèle : « passer du toujours plus, si on ne veut pas de moins en moins, au toujours mieux ». Pour ce faire, il faudra l'énergie de l'ensemble des élus. Ne pas se précipiter mais ne pas trop ralentir non plus afin de pouvoir garder un peu d'avance, ce qui permettra l'anticipation.*

*Il conclut en citant M. Jean-Luc FRECHARD, Président sortant de la Communauté de Communes du Val d'Argent, et sa fable du colibri : A chacun donc de faire sa part.*

*Il demande à l'assemblée si l'un ou l'autre Conseiller souhaite prendre la parole.*

*Aucun autre Délégué ne souhaitant intervenir, le Président lève la séance à 20h30.*

*Il invite les Conseillers à boire le verre de l'amitié autour d'un buffet végétalien préparé par Cuit lu cru (Lapoutroie).*

### Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°034/2014-AG	Administration Générale	Election de l'exécutif	Élection du Président
n°035/2014-AG	Administration Générale	Fonctionnement des assemblées	Fixation du nombre de Vice-présidents
n°036/2014-AG	Administration Générale	Délégations de fonctions	Élection des Vice-présidents
n°037/2014-PR	Personnel	Indemnités des Elus	Fixation des indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents
n°038/2014-AG	Administration Générale	Fonctionnement des assemblées	Composition du Bureau
n°039/2014-AG	Administration Générale	Fonctionnement des assemblées	Election des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)
n°040/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK : Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)
n°041/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK : Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)
n°042/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK : Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)
n°043/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB)
n°044/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK : Syndicat Mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)
n°045/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK : Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR) – <b>POINT REPORTE</b>
n°046/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK : Syndicat Mixte Recyclage Agricole (SMRA)
n°047/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg (OTI)
n°048/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg
n°049/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Association « Produits Fermiers Pour Tous »
n°050/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Mission Locale pour l'insertion

			sociale et professionnelle des jeunes du Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller
n°051/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Association des Maires du Haut-Rhin
n°052/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Initiative Colmar Centre Alsace
n°053/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss
n°054/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Conseils d'Administration des Collèges de Kaisersberg et d'Orbey
n°055/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
n°056/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des membres des Commissions de Délégation de Service Public (DSP) : DSP Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis
n°057/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des membres des Commissions de Délégation de Service Public (DSP) : DSP Petite Enfance/Jeunesse
n°058/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des membres des Commissions de Délégation de Service Public (DSP) : DSP Plate-forme filière Bois Energie
n°059/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation des représentants de la CCVK à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs
n°060/2014-AG	Administration Générale	Délégations de fonctions	Délégations au Président

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg  
de la séance du **16 avril 2014**

**Ordre du jour :**

1. Installation du Conseil Communautaire
- 1.1 N°034/2014-AG : Élection du Président
- 1.2 N°035/2014-AG : Fixation du nombre de Vice-présidents
- 1.3 N°036/2014-AG : Élection des Vice-présidents
2. N°037/2014-PR : Fixation des indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents
3. N°038/2014-AG : Composition du Bureau
4. N°039/2014-AG : Election des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)
5. Elections des représentants à siéger aux différents syndicats auxquels adhère la CCVK
- 5.1 N°040/2014-AG : Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)
- 5.2 N°041/2014-AG : Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)
- 5.3 N°042/2014-AG : Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)
- 5.4 N°043/2014-AG : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB)
- 5.5 N°044/2014-AG : Syndicat Mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)
- 5.6 N°045/2014-AG : Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR) – **Point reporté**
- 5.7 N°046/2014-AG : Syndicat Mixte Recyclage Agricole (SMRA)
6. Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK
- 6.1 N°047/2014-AG : Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg (OTI)
- 6.2 N°048/2014-AG : Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg
- 6.3 N°049/2014-AG : Association « Produits Fermiers Pour Tous »
- 6.4 N°050/2014-AG : Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller
- 6.5 N°051/2014-AG : Association des Maires du Haut-Rhin
- 6.6 N°052/2014-AG : Initiative Colmar Centre Alsace
- 6.7 N°053/2014-AG : Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss
- 6.8 N°054/2014-AG : Conseils d'Administration des Collèges de Kaysersberg et d'Orbey
7. N°055/2014-AG : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
8. Désignation des membres des Commissions de Délégation de Service Public (DSP)
- 8.1 N°056/2014-AG : DSP Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis
- 8.2 N°057/2014-AG : DSP Petite Enfance/Jeunesse
- 8.3 N°058/2014-AG : DSP Plate-forme filière Bois Energie
9. N°059/2014-AG : Désignation des représentants de la CCVK à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs
10. N°060/2014-AG : Délégations au Président
11. Informations et divers
- 11.1 Transfert automatique du pouvoir de police spéciale en matières d'assainissement et de gestion des ordures ménagères
- 11.2 Trombinoscope – Prise de vue des nouveaux Délégués



COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
<b>AMMERSCHWIHR</b>	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
<b>FRELAND</b>	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
<b>KATZENTHAL</b>	Mme Nicole TISSERAND		—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN		—
<b>KAYSERSBERG</b>	M. Henri STOLL, Vice-président		—
	Mme Françoise GRASS		—
	M. Alain THURLINGS		—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président		—
<b>KIENTZHEIM</b>	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—
<b>LABAROCHE</b>	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
<b>LAPOUTROIE</b>	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE		—
<b>LE BONHOMME</b>	M. Jean-François BOTTINELL		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

<b>ORBÉY</b>	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRÉY		—
	M. Rémi MAIRE		—
<b>SIGOLSHEIM</b>	M. Thierry SPEITEL,		—
	Mme Agnès CASTELLI		—